

Communiqué de presse

Conditions financières améliorées de l'accord entre Nicox et Bausch + Lomb pour VYZULTA™

- Augmentation des redevances de 1% sur les ventes annuelles mondiales de VYZULTA™ dépassant 300 millions de dollars
- Augmentation de 20 millions de dollars du montant des paiements d'étape potentiels

.....
14 mars 2018 – diffusion à 7h30
Sophia Antipolis, France

Nicox SA (Euronext Paris : FR0013018124, COX, éligible au PEA-PME), société internationale spécialisée en ophtalmologie, annonce aujourd'hui un amendement à son accord de licence mondial portant sur VYZULTA™ (solution ophtalmologique de latanoprostène bunod), 0,024% avec Bausch + Lomb Incorporated, leader mondial de la santé oculaire, filiale de Valeant Pharmaceuticals International Inc.

Selon les termes de l'accord initial signé en 2010, Bausch + Lomb aurait payé à Nicox des redevances entre 10% et 15% sur les ventes mondiales nettes de VYZULTA™ en trois seuils de redevances déclenchés par des montants de ventes annuelles, prédéfinies et croissantes. Dans le cadre d'un accord transactionnel réglant définitivement certains points allégués entre les parties, l'amendement prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, les redevances dues à Nicox en vertu de l'accord initial seront augmentées de 1% pour les ventes nettes excédant 300 millions de dollars par an. Les redevances s'échelonnent désormais de 10% à 16%, en quatre seuils, le seuil maximum pouvant être atteint si le montant des ventes mondiales nettes excède 500 millions de dollars par an. En tenant compte des redevances dues par Nicox à Pfizer¹, le montant net des redevances revenant à Nicox s'échelonnera de 6% à 12% contre 6% à 11% initialement.

De plus, le montant des paiements d'étape potentiels dus à Nicox par Bausch + Lomb a été augmenté de 20 millions de dollars, répartis entre les trois paiements d'étape existants correspondant à des montants croissants de ventes nettes. Le premier montant additionnel sera ajouté au paiement d'étape qui serait dû à l'atteinte d'un montant annuel de ventes nettes de 300 millions de dollars et le dernier montant sera ajouté au paiement d'étape qui serait dû à l'atteinte d'un montant de ventes nettes de 700 millions de dollars. En conséquence, le montant total des paiements d'étape potentiels dus à Nicox a été augmenté, passant de 145 millions de dollars à 165 millions de dollars^{2,3}. Le prochain paiement d'étape dû par Bausch + Lomb, à l'atteinte de ventes nettes pour VYZULTA™ de 100 millions de dollars, demeure d'un montant de 20 millions de dollars, comme prévu initialement, dont 15 millions de dollars dus à Pfizer^{4,5}.

VYZULTA™ est commercialisé aux Etats-Unis par Bausch + Lomb depuis décembre 2017.

A propos de VYZULTA™ (solution ophtalmique de latanoprostène bunod), 0,024%

VYZULTA™, approuvé par la *Food and Drug Administration* (FDA) américaine le 2 novembre 2017, est un analogue de prostaglandine indiqué pour la réduction de la pression intraoculaire (PIO) chez les patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire. VYZULTA est le premier

analogue de prostaglandine dont l'un des métabolites est l'oxyde nitrique (NO). Après instillation oculaire, VYZULTA, une monothérapie avec un mode d'action double administrée une fois par jour, agit en se métabolisant en deux substances actives : d'une part, l'acide de latanoprost qui agit principalement sur la voie uvéosclérale pour augmenter l'évacuation du flux d'humeur aqueuse et d'autre part, le mononitrate de butanediol qui libère de l'oxyde nitrique pour en augmenter l'élimination par le réseau trabéculaire et le canal de Schlemm. Les effets indésirables les plus fréquents observés avec une incidence $\geq 2\%$ sont des hyperémies conjonctivales (6%), des irritations oculaires (4%), des douleurs oculaires (3%), et des douleurs à l'instillation (2%).

Notes

1. Net de redevance dû à Pfizer selon les termes du contrat indiqués dans la note 4 ci-dessous
2. 15 millions de dollars liés au développement d'un produit combiné comprenant le latanoprostène bunod
3. Paiements d'étapes relatifs aux approbations réglementaires, à la réalisation des objectifs de ventes et aux futurs développements
4. Selon les termes du contrat signé par Nicox avec Pfizer en août 2009 par lequel Nicox a récupéré les droits sur le latanoprostène bunod
5. Aucun autre paiement d'étape dû à Pfizer

A propos de Nicox

Nicox S.A. est une société internationale spécialisée en ophtalmologie développant des solutions innovantes visant au maintien de la vision et à l'amélioration de la santé oculaire. Le portefeuille de Nicox comprend deux produits ophtalmiques approuvés pour leurs commercialisations aux Etats-Unis : VYZULTA™ (solution ophtalmique de latanoprostène bunod), 0,024%, licencié exclusivement au niveau mondial à Bausch + Lomb, et ZERVIATE™ (solution ophtalmique de cétirizine), 0,24%, licencié aux Etats-Unis à Eyeavance Pharmaceuticals. Outre VYZULTA et ZERVIATE, Nicox a un portefeuille de candidats médicament au stade de développement issus de sa plateforme de recherche propriétaire de composés donneurs d'oxyde nitrique (NO) brevetés et de candidats médicament utilisant des molécules revisitées, validées sur les plans clinique et commercial dans d'autres indications ayant le potentiel d'offrir de nouveaux traitements pour diverses pathologies oculaires. Le portefeuille de Nicox comprend également des donneurs d'oxyde nitrique purs de nouvelle génération au stade de la recherche et d'autres composés donneurs d'oxyde nitrique novateurs à un stade exploratoire ciblant la réduction de la pression intraoculaire. Nicox, dont le siège social est à Sophia Antipolis (France), est cotée sur Euronext Paris (Compartiment B : Mid Caps ; Mnémo : COX) et fait partie des indices CAC Healthcare, CAC Pharma & Bio et Next 150.

Pour plus d'informations sur Nicox, ses produits ou son portefeuille : www.nicox.com.

Couverture par les analystes

Bryan, Garnier & Co	Hugo Solvet	Paris, France
Invest Securities	Martial Descoutures	Paris, France
Gilbert Dupont	Damien Choplain	Paris, France

Les positions exprimées par les analystes dans leurs notes sur Nicox leurs sont propres et ne reflètent pas celles de la Société. De plus, les informations contenues dans leurs rapports peuvent ne pas être correctes ou à jour. Nicox s'affranchit de toute obligation de corriger ou de mettre à jour les informations contenues dans les rapports des analystes

Prochaines conférences investisseurs et business

20-21mars	Conférence Oppenheimer's 28 th Annual Healthcare	New York, Etats-Unis
8-10 avril	Conférence HC Wainwright Global Biotechnology	Monaco, Principauté de Monaco
16-17 avril	SmallCap Event	Paris, France
29 mai	Conférence Gilbert Dupont 16 th Annual Healthcare	Paris, France
27-28 juin	European MidCap Event	Paris, France
1-3 octobre	Conférence Cantor Global Healthcare	New York, Etats-Unis

Contacts

Nicox

Gavin Spencer,
Executive Vice Président , Chief Business Officer
T +33 (0)4 97 24 53 00
communications@nicox.com

Relations Investisseurs

Europe
Nicox
Département Communications Corporate
T +33 (0)4 97 24 53 00
communications@nicox.com

Etats-Unis

Argot Partners
Melissa Forst
T +1 (212) 600-1902
melissa@argotpartners.com

Relations Media

Royaume-Uni
Jonathan Birt
T +44 7860 361 746
jonathan.birt@ymail.com

France

NewCap
Nicolas Merigeau
T +33 (0)1 44 71 94 98
nicox@newcap.eu

Etats-Unis

Argot Partners
David Rosen
T +1 (212) 600-1902
david.rosen@argotpartners.com

Avertissement

Les informations contenues dans le présent document pourront être modifiées sans préavis. Ces informations contiennent des déclarations prospectives, lesquelles ne constituent pas des garanties quant aux performances futures. Ces déclarations sont fondées sur les anticipations et les convictions actuelles de l'équipe dirigeante de Nicox S.A. et sont tributaires d'un certain nombre de facteurs et d'incertitudes en conséquence desquels les résultats réels pourraient sensiblement différer de ceux décrits dans les déclarations prospectives. Nicox S.A. et ses affiliés, administrateurs, dirigeants, employés, conseils ou mandataires ne prennent pas l'engagement et ne sont pas tenus de publier des mises à jour d'une quelconque déclaration prospective ou de réviser une quelconque déclaration prospective.

Les facteurs de risque susceptibles d'avoir des répercussions significatives sur l'activité de Nicox S.A. sont exposés au chapitre 4 du Document de référence, rapport annuel et rapport de gestion 2016 qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 29 mars 2017 ainsi que dans la mise à jour et de facteurs de risque additionnels en date du 14 août 2017 qui sont disponibles sur le site de Nicox (www.nicox.com).

Nicox S.A.

Drakkar 2
Bât D, 2405 route des Dolines
CS 10313, Sophia Antipolis
06560 Valbonne, France
T +33 (0)4 97 24 53 00
F +33 (0)4 97 24 53 99